UNION EUROPÉENNE Règlement (UE) 2021/821 et règlements portant mesures restrictives

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEMANDE (COURTAGE / ASSISTANCE TECHNIQUE / AUTRES SERVICES) | 1 Demandeur : ☐ Courtier  ☐ Fournisseur d’assistance technique ☐ Fournisseur d’autres services (préciser en case 19)N°EORI | 2 Numéro de licence | 3 Date limite de validité |
| 4 Service à contacter**SERVICE DES BIENS A DOUBLE USAGE**Tél. : 01 79 84 34 19Courriel : doublusage@finances.gouv.fr |
| 5 Exportateur dans le pays tiers d’origine (le cas échéant) | 6 Autorité de délivranceMINISTÈRE DE L’ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUEDirection générale des entreprisesService de l'industrieSERVICE DES BIENS À DOUBLE USAGE67, rue Barbès – BP 8000194201 Ivry-sur-Seine CEDEX |
| 7 Destinataire | 8 État membre où le demandeur réside ou est établi | Code |
| 9 Pays d’origine / pays où sont situés les biens faisant l’objet de la demande | Code |
| 10 Utilisateur final dans le pays tiers de destination (si différent du destinataire) | 11 Pays tiers de destination finale | Code |
| 12 Tiers concernés, par exemple agents (le cas échéant) |
| 13 Description des biens / assistance technique / services | 14 Code des marchandises (HS ou NC) | 15 N° de l’article de la liste de contrôle |
| 16 Valeur et devise | 17 Quantité de biens et unité de mesure |
| 18 Utilisation finale |
|  | 19 Mentions spéciales / Informations complémentaires |
|  | 20 À votre connaissance, les biens en question sont-ils destinés, entièrement ou en partie, à être utilisés pour le développement, la production, le maniement, le fonctionnement, l’entretien, le stockage, la détection, l’identification ou la dissémination d’armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d’autres dispositifs nucléaires explosifs, ou pour le développement, la production, l’entretien ou le stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes ?OUI ☐ NON ☐ |
|  | 21 Je soussigné (prénom, nom et qualité du signataire),Certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présente demande et déclare ne pas avoir déposé une demande similaire auprès d’une autre autorité de l’Union Européenne.Date, signature et cachet |
|  | **Réservé à l’autorité de délivrance**« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire » |

DEMANDE (COURTAGE / ASSISTANCE TECHNIQUE / AUTRES SERVICES)

UNION EUROPÉENNE Règlement (UE) 2021/821 et règlements portant mesures restrictives

1 Demandeur : ☐ Courtier

 ☐ Fournisseur d’assistance technique

 ☐ Fournisseur d’autres services

N° EORI

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens / assistance technique / services

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

2 Numéro de licence

3 Date limite de validité

« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire »

UNION EUROPÉENNE Règlement (UE) 2021/821 et règlements portant mesures restrictives

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| EXPORTATEUR (COURTAGE / ASSISTANCE TECHNIQUE / AUTRES SERVICES) | 1 Demandeur : ☐ Courtier  ☐ Fournisseur d’assistance technique ☐ Fournisseur d’autres services (préciser en case 19)N°EORI | 2 Numéro de licence | 3 Date limite de validité |
| 4 Service à contacter**SERVICE DES BIENS A DOUBLE USAGE**Tél. : 01 79 84 34 19Courriel : doublusage@finances.gouv.fr |
| 5 Exportateur dans le pays tiers d’origine (le cas échéant) | 6 Autorité de délivranceMINISTÈRE DE L’ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUEDirection générale des entreprisesService de l'industrieSERVICE DES BIENS À DOUBLE USAGE67, rue Barbès – BP 8000194201 Ivry-sur-Seine CEDEX |
| 7 Destinataire | 8 État membre où le demandeur réside ou est établi | Code |
| 9 Pays d’origine / pays où sont situés les biens faisant l’objet de la demande | Code |
| 10 Utilisateur final dans le pays tiers de destination (si différent du destinataire) | 11 Pays tiers de destination finale | Code |
| 12 Tiers concernés, par exemple agents (le cas échéant) |
| 13 Description des biens / assistance technique / services | 14 Code des marchandises (HS ou NC) | 15 N° de l’article de la liste de contrôle |
| 16 Valeur et devise | 17 Quantité de biens et unité de mesure |
| 18 Utilisation finale |
|  | 19 Mentions spéciales / Informations complémentaires |
|  | 20 À votre connaissance, les biens en question sont-ils destinés, entièrement ou en partie, à être utilisés pour le développement, la production, le maniement, le fonctionnement, l’entretien, le stockage, la détection, l’identification ou la dissémination d’armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d’autres dispositifs nucléaires explosifs, ou pour le développement, la production, l’entretien ou le stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes ?OUI ☐ NON ☐ |
|  | 21 Je soussigné (prénom, nom et qualité du signataire),Certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présente demande et déclare ne pas avoir déposé une demande similaire auprès d’une autre autorité de l’Union Européenne.Date, signature et cachet |
|  | **Réservé à l’autorité de délivrance**« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire » |

EXPORTATEUR (COURTAGE / ASSISTANCE TECHNIQUE / AUTRES SERVICES)

UNION EUROPÉENNE Règlement (UE) 2021/821 et règlements portant mesures restrictives

1 Demandeur : ☐ Courtier

 ☐ Fournisseur d’assistance technique

 ☐ Fournisseur d’autres services

N° EORI

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens / assistance technique / services

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

2 Numéro de licence

3 Date limite de validité

« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire »

UNION EUROPÉENNE Règlement (UE) 2021/821 et règlements portant mesures restrictives

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| LICENCE (COURTAGE / ASSISTANCE TECHNIQUE / AUTRES SERVICES) | 1 Demandeur : ☐ Courtier  ☐ Fournisseur d’assistance technique ☐ Fournisseur d’autres services (préciser en case 19)N°EORI | 2 Numéro de licence | 3 Date limite de validité |
| 4 Service à contacter**SERVICE DES BIENS A DOUBLE USAGE**Tél. : 01 79 84 34 19Courriel : doublusage@finances.gouv.fr |
| 5 Exportateur dans le pays tiers d’origine (le cas échéant) | 6 Autorité de délivranceMINISTÈRE DE L’ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUEDirection générale des entreprisesService de l'industrieSERVICE DES BIENS À DOUBLE USAGE67, rue Barbès – BP 8000194201 Ivry-sur-Seine CEDEX |
| 7 Destinataire | 8 État membre où le demandeur réside ou est établi | Code |
| 9 Pays d’origine / pays où sont situés les biens faisant l’objet de la demande | Code |
| 10 Utilisateur final dans le pays tiers de destination (si différent du destinataire) | 11 Pays tiers de destination finale | Code |
| 12 Tiers concernés, par exemple agents (le cas échéant) |
| 13 Description des biens / assistance technique / services | 14 Code des marchandises (HS ou NC) | 15 N° de l’article de la liste de contrôle |
| 16 Valeur et devise | 17 Quantité de biens et unité de mesure |
| 18 Utilisation finale |
|  | 19 Mentions spéciales / Informations complémentaires |
|  | 20 À votre connaissance, les biens en question sont-ils destinés, entièrement ou en partie, à être utilisés pour le développement, la production, le maniement, le fonctionnement, l’entretien, le stockage, la détection, l’identification ou la dissémination d’armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou d’autres dispositifs nucléaires explosifs, ou pour le développement, la production, l’entretien ou le stockage de missiles pouvant servir de vecteurs à de telles armes ?OUI ☐ NON ☐ |
|  | 21 Je soussigné (prénom, nom et qualité du signataire),Certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présente demande et déclare ne pas avoir déposé une demande similaire auprès d’une autre autorité de l’Union Européenne.Date, signature et cachet |
|  | **Réservé à l’autorité de délivrance**« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire » |

LICENCE (COURTAGE / ASSISTANCE TECHNIQUE / VENTE / FOURNITURE)

UNION EUROPÉENNE Règlement (UE) 2021/821 et règlements portant mesures restrictives

1 Demandeur : ☐ Courtier

 ☐ Fournisseur d’assistance technique

 ☐ Fournisseur d’autres services

N° EORI

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens/ assistance technique / services

13 Description des biens / assistance technique / services

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

16 Valeur et devise

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

15 N° de l’article de la liste de contrôle

14 Code des marchandises (HS ou NC)

15 N° de l’article de la liste de contrôle

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

17 Quantité de biens et unité de mesure

2 Numéro de licence

3 Date limite de validité

« La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d’accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire »